

LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT
DE LA DORDOGNE



VACANCES

enfants et juniors

4 à 6
ans

6 à 12
ans

12 à 17
ans

Avec le
soutien de :



été 2010



ILLUSTRATION D'UNE JOURNÉE TYPE POUR LES 6 - 12 ANS

Hier soir, nous avons établi les règles de vie du séjour. En fait, nous avons déterminé ensemble ce que nous avons le droit de faire et de ne pas faire pendant notre séjour. Nous avons créé des affiches pour illustrer cela.



Aujourd'hui nous avons pu nous lever entre 8h00 et 9h00. Les animateurs nous accueillent pour notre petit déjeuner. Au menu : chocolat, thé, céréales, confiture, pain, yaourts... Dimanche, c'est grasse matinée !!!



Ensuite nous avons rangé notre chambre et fait notre toilette. J'ai appris à faire mon lit et à plier mes affaires.



Puis nous sommes partis en activité. Les petits ont fait du poney, les moyens sont partis à la plage et les grands ont fait de l'escalade. Ce soir nous participons à une réunion pour dire aux animateurs ce que nous aimerions faire pendant notre séjour.



A midi, le cuisinier du centre nous a préparé des crudités, du poulet rôti avec des haricots verts et des champignons de Paris, un plateau de fromage de la région et des fruits. C'était très bon. Ce soir, nous goûtons des spécialités de la région.



Cet après-midi, nous avons pu choisir entre quatre activités : jeux collectifs (foot ou basket), poterie, découverte des animaux et des plantes ou promenade dans les montagnes. Chacun a pu s'inscrire sur l'activité qu'il préférait. En fin de journée, nous avons écrit notre courrier.



Après une douche et un repas bien mérités, certains ont préparé la décoration de la boum de fin de semaine, d'autres ont participé à une soirée contes et d'autres encore ont organisé le spectacle de fin de séjour.

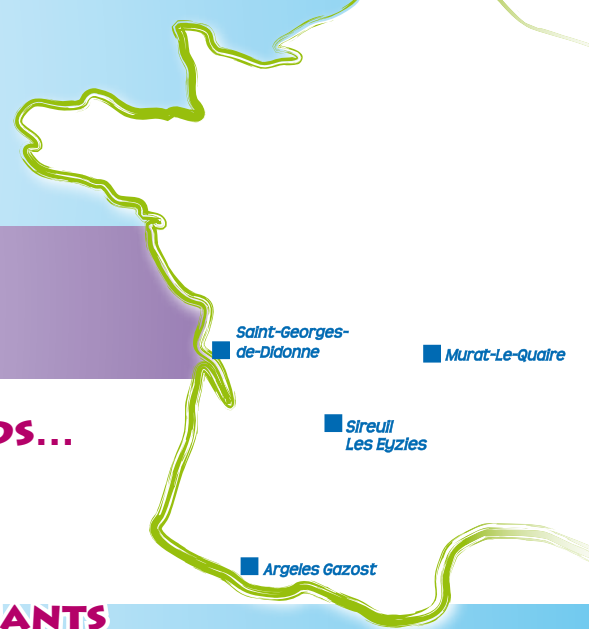
POUR NOUS CONTACTER :

LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT DE LA DORDOGNE

82, avenue Georges Pompidou - BP 1055 - 24001 Périgueux cédex

Tél. 05 53 02 44 00 - Fax. 05 53 53 93 95 - vacances@laligue24.org - www.laligue24.org

PARTIR AVEC LA LIGUE 24



DES VACANCES POUR TOUS, PETITS OU GRANDS...

Extraits du projet éducatif de la Ligue de l'enseignement de la Dordogne consultable dans son intégralité à notre siège social.

6 BONNES RAISONS DE FAIRE PARTIR DES ENFANTS EN VACANCES AVEC LA LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT :

- ✿ Une solide expérience d'organisation de séjours de vacances ;
- ✿ Une conception moderne des vacances ;
- ✿ Une vocation affirmée : accueillir tous les enfants, de tous les milieux culturels et sociaux, sans discrimination ;
- ✿ Une pédagogie active réfléchie ;
- ✿ Un souci permanent de sécurité et de qualité de l'encadrement ;
- ✿ Une volonté affichée : défendre le droit aux Vacances Pour Tous.

LA LIGUE ET L'ENFANT :

Notre ambition est de favoriser l'épanouissement de chaque personnalité, tant dans sa dimension individuelle que dans sa dimension sociale.

Mais nous savons que notre action ne peut être qu'une contribution à l'éducation des jeunes et qu'il est nécessaire que les différentes actions éducatives forment un ensemble qui ne sera pas contradictoire mais complémentaire, et qu'elles soient menées en n'oubliant jamais que le premier des partenaires, c'est l'enfant, à la fois promoteur et acteur de son éducation. L'accord du principal intéressé est donc indispensable.

NOS OBJECTIFS ÉDUCATIFS

UN SÉJOUR DANS NOS CENTRES DE VACANCES C'EST :

- 1 un moment de vie collective aidant l'enfant dans l'acquisition de son autonomie, à travers le vécu de la vie quotidienne - repas, sommeil, loisirs, activités - sous d'autres formes que celles que l'enfant connaît habituellement dans son milieu familial ou scolaire.
- 2 un moment privilégié de socialisation où la vie commune permet et impose d'accepter l'autre tel qu'il est, de reconnaître les différences comme les ressemblances, de lutter contre le racisme et l'intolérance.
- 3 la découverte d'un environnement nouveau, à travers le jeu et l'activité qui permettent à l'enfant de répondre à ses besoins fondamentaux : besoin de se détendre, de communiquer, de participer, de s'exprimer, de se valoriser, de satisfaire à une curiosité naturelle, de rêver...

SEJOURS POUR ENFANTS EN SITUATION DE HANDICAP



La JPA (la Jeunesse au Plein Air) en partenariat avec l'ANCV et la Ligue de l'enseignement de la Dordogne se mobilisent, ensemble, pour permettre l'accès de jeunes en situation de handicap à des séjours de vacances tout public. Afin d'optimiser la réussite de cette intégration, les demandes feront l'objet d'un projet d'accueil personnalisé. Ces séjours ouvrent droit à des financements spécifiques de nos partenaires CAF 24, JPA 24 et ANCV (Agence Nationale pour les Chèques Vacances).

Pour tous renseignements n'hésitez pas à contacter notre correspondant :

JPA 24 - Tél : 05 53 02 44 00 - 82, avenue G. Pompidou - BP 1055
24001 PERIGUEUX Cedex

NOS PARTENAIRES



Le Conseil Général de la Dordogne, propriétaire des centres de vacances de Murat le Quaire, St Georges de Didonne et Uz, assure l'entretien général des bâtiments et du matériel et aide financièrement les familles (voir conditions financières page 9) à faire partir leurs enfants en vacances.



La Caisse d'Allocations Familiales de la Dordogne aide financièrement toutes les familles allocataires à faire partir leurs enfants en vacances (voir aides financières page 9)

CAP DIDONNE

CHARENTE-MARITIME

ST-GEORGES-DE-DIDONNE

propriété du
Conseil Général
de la
Dordogne



LE CENTRE



LES +

UN GRAND PARC BOISÉ
DES ESPACES DE
JEUX EXTÉRIEURS
UN ACCÈS DIRECT À LA PLAGE
UNE ÉQUIPE DE PERMANENTS

SUR LA CÔTE DE BEAUTÉ

SITUATION :

Sur la côte de Beauté, en pays Royannais, St Georges de Didonne est une petite station balnéaire familiale située à 5 km de Royan. A la sortie du village en direction de Meschers, le centre CAP DIDONNE est implanté dans un parc clos de 7 ha, dominant l'estuaire de la Gironde et l'océan Atlantique, avec un accès direct à la plage. Sur le centre, une bibliothèque, une salle de jeux, des salles d'activités, des balançoires, des aires de jeux d'extérieur sont à disposition.

VOYAGE :

Départ de Trélissac, Sarlat, Bergerac en car. Possibilité d'amener vos enfants directement sur le centre.

ACCUEIL :

Au sein du parc fermé et sécurisé, Les « P'tits Pêcheurs » seront hébergés dans le bâtiment principal comprenant des chambres à l'étage de 3 ou 4 lits avec lavabos dans chacune d'elles. Les WC et douches se trouvent sur le palier, quant à la salle à manger elle se trouve au Rez de Chaussée avec la possibilité de manger sur une terrasse. Les « Mouss' en selle », « les Matelots et les Cavaliers du cap » « les Multiglisse et Super Fun » seront hébergés par tranches d'âges, sous des tentes équipées de 6 places (planchers, lits, tables de nuit, placards) avec sur chaque espace, une tente activités et un bloc sanitaire. Tous les enfants et jeunes partageront les repas en salles à manger, dans le bâtiment principal situé dans le parc.



LE PETIT ÉCO-CITOYEN EN VACANCES ...

Le centre soucieux de l'avenir de notre planète proposera aux enfants à travers des gestes au quotidien « Les éco-gestes » : comment faire attention à l'eau, l'électricité, le tri, etc. et comment devenir un Eco-citoyen « LA TERRE ça nous regarde » ! Vous découvrirez aussi des produits issus du commerce équitable, des repas à base de produits bio, de fruits et légumes de saison... de quoi se régaler !

DATES ET PRIX / PERSONNE / SEJOUR sur place	4/6 ans ref. 104	6/9 ans ref. 107	7/11 ans ref. 105	10/12 ans ref. 108/109	13/15 ans ref. 110
7 JOURS : 03/07 AU 09/07	360€	-	399€	-	-
7 JOURS : 10/07 AU 16/07	360€	-	399€	-	-
7 JOURS : 02/08 AU 08/08	360€	-	399€	-	-
7 JOURS : 09/08 AU 15/08	360€	-	399€	-	-
10 JOURS : 16/08 AU 25/08	-	489€	-	536€	554€
14 JOURS : 03/07 AU 16/07	-	685€	-	750€	775€
14 JOURS : 17/07 AU 30/07	-	685€	-	750€	775€
14 JOURS : 02/08 AU 15/08	-	685€	-	750€	775€

Premier repas inclus : midi - Dernier repas inclus : goûter



LES "P'TITS PÊCHEURS"

nouveau

4/6 ANS
REF. 104

EFFECTIF GROUPE :
24 participants



LES ACTIVITÉS DOMINANTES :

Enfilez vos bottes, votre casquette et venez vous amuser avec nous ! Fabrication de cerfs volants, jeux sur la plage, barbotage dans l'eau en toute sécurité. « Lamy », notre mascotte, qui est un petit poisson, vous fera découvrir pleins d'animaux des mers : pêche de petits crabes, de crevettes, et des drôles de plantes qui poussent dans l'eau. Grâce à votre récolte vous pourrez observer et nourrir ces animaux dans l'aquarium du centre. Et allez sur l'eau, ça vous tente ? Nous vous proposons de monter sur un grand Bateau à moteur qui fait quotidiennement les trajets pour emmener les enfants visiter un phare (le phare de Grave) d'où vous pourrez observer et admirer l'océan. Enfin pour finir les vacances : voyage dans un grand aquarium où, comme dans un sous marin, observer plus de 10 000 animaux des océans du monde.



« LES MOUSS' EN SELLE »

6/9 ANS
REF. 107

EFFECTIF GROUPE :
40 participants



LES ACTIVITÉS DOMINANTES :

Grands moussaillons, venez nous rejoindre !
A côté du centre, nous vous proposons 2 sorties en mer sur un petit voilier. Vous partirez pendant 1h à la découverte de l'Estuaire en baie de St Georges de Didonne. (1 sortie pour le séjour de 10 jours)
Quant à vous jeunes cavaliers, vous aurez l'occasion lors de 3 séances de toiletter, monter, faire des jeux ou vous promener sur nos amis les poneys en forêt. (2 séances pour le séjour de 10 jours).

« LES EXPLORATEURS »

EFFECTIF GROUPE :
24 participants

7/11 ANS
REF. 105

LES ACTIVITÉS DOMINANTES :

A côté du centre, nous vous proposons de faire 2 sorties en mer sur un petit voilier où vous serez avec 6 de vos copains. Vous partirez pendant 1h à la découverte de l'Estuaire en baie de St Georges de Didonne. Avec vos amis les poneys, vous aurez l'occasion lors de 2 séances de toiletter, monter, faire des jeux ou vous promener sur nos amis en forêt. Et aussi vous aurez l'occasion de grimper aux arbres par une séance d'accrobranche.

SÉJOURS
REVUS ET
MODIFIÉS
POUR 2010



« LES MATELOTS DU CAP »

10/12 ANS
REF. 108

EFFECTIF GROUPE : 24 participants

SÉJOUR SPÉCIAL VOILE :

(Brevet de natation obligatoire) Tenez bon la barre car vous allez pouvoir vous éclater durant 5 séances de catamaran, apprendre à naviguer et partir à l'aventure entre la baie de St Georges de Didonne et de Royan. (3 séances pour le séjour de 10 jours).
Vous pourrez finir vos vacances en vous amusant dans les arbres lors d'1 séance d'accrobranche.

AUTRES ACTIVITÉS COMMUNES À TOUS LES SÉJOURS 7/12 ANS :

Vous pourrez aussi chaque jour découvrir des activités autour d'un thème centré sur la protection de la PLANETE (tri des déchets, gestion de l'eau etc), sans oublier les joies de la baignade, la pêche à pied, des grands jeux, du VTC, faire du camping et des sorties de découverte de la région.

« LES CAVALIERS DU CAP »

EFFECTIF GROUPE : 24 participants

10/12 ANS
REF. 109

SÉJOUR SPÉCIAL EQUITATION :

« Huuu... » et c'est partie pour 5 ½ journées ou soirées (3 ½ journées pour le séjour de 10 jours) au milieu des poneys ou des chevaux pour faire le soin de nos amis, découvrir la maréchalerie, apprendre à monter, jouer avec vos copains au milieu d'un manège, faire de la voltige, et vous promener en forêt !. Vous pourrez finir vos vacances en vous amusant dans les arbres lors d'1 séance d'accrobranche.

MULTIGLISSE & SUPER FUN

13/15 ANS
REF. 110

EFFECTIF GROUPE :
32 participants

LES ACTIVITÉS DOMINANTES :

Si vous aimez l'aventure et glisser sur l'eau... on vous propose : 2 séances de catamaran (Brevet de natation obligatoire) en Baie de St Georges de Didonne (1 séance pour les séjours de 10 jours), 1 séance pour passer les vagues en kayak de mer face au coucher du soleil, 4 séances de surf ou de body-board (en fonction des conditions météorologiques et des vagues)
Autres activités (en concertation avec les animateurs et l'ensemble du groupe) : camping, VTT, accrobranche, sorties, soirées, sans oublier les plaisirs de la baignade.
Sur place, un terrain de multi-sports, des tables de ping-pong, un baby foot, un mini-golf et un foyer équipé d'une sono que vous pourrez agencer comme vous le souhaitez, seront à votre disposition.



VOLCA-SANCY

PUY-DE-DÔME / AUVERGNE

MURAT-LE-QUAIRE

propriété du
Conseil Général
de la
Dordogne



Le centre



LES +

CENTRE LABÉLISÉ CITOYENNETÉ
ENVIRONNEMENT
DÉVELOPPEMENT DURABLE.
STRUCTURE PERMANENTE.
UN PARC DE 8 HA AMÉNAGÉ D'AIRES
DE JEUX, 1 MARE PÉDAGOGIQUE,
1 SENTIER D'INTERPRÉTATION.

PARC NATUREL
RÉGIONAL DES VOLCANS
D'Auvergne

SITUATION :

Volca-Sancy : un cadre idéal pour les vacances réussies de vos enfants ! Situé à 1000m d'altitude, au cœur d'un parc de 8 ha, sur un versant ensoleillé dominant la haute vallée de la Dordogne, les jeunes profiteront des grands espaces et opportunités des Monts-Dore !

VOYAGE :

Départ de Trélissac, Sarlat, Bergerac en car. Possibilité d'amener vos enfants directement sur le centre.

ACCUEIL :

Chaque groupe d'âge est accueilli sur un pavillon d'hébergement indépendant où se trouvent des chambres de 6 à 10 lits, les sanitaires complets sur le pallier ainsi que plusieurs salles de jeux.

Le quatrième pavillon abrite les salles à manger, la salle informatique, le local téléphone, la bibliothèque, l'infirmerie et une salle d'activité.

Bien sûr, les enfants pourront utiliser aussi les aménagements extérieurs : terrains de basket, hand et foot, jeux, sentier d'interprétation, mare pédagogique ...

Capacité d'accueil totale du centre : 120 enfants.



LE PETIT ÉCO-CITOYEN EN VACANCES ...

Des gestes simples pour l'environnement et un développement durable !

Au quotidien, les enfants seront acteurs du tri sélectif des déchets, des économies d'eau et d'énergie.

Et à table ? Le chef cuisinier du centre prévoit un goûter et petit déjeuner à base de produits du commerce équitable, des repas à base de produits bio ainsi que de fruits et légumes de saison ... de quoi se régaler !

DATES ET PRIX / PERSONNE / SEJOUR sur place	6/8 ans ref. 301	6/9/11 ans ref. 303/304/305	12/15 ans ref. 307/308	12/15 ans ref. 309
7 JOURS : 10/07 AU 16/07	359€	-	-	-
7 JOURS : 16/08 AU 22/08	359€	-	-	-
10 JOURS : 16/08 AU 25/08	499€	515€	520€	520€
14 JOURS : 03/07 AU 16/07	698€	718€	729€	708€
14 JOURS : 17/07 AU 30/07	698€	718€	729€	708€
14 JOURS : 02/08 AU 15/08	698€	718€	729€	708€

Premier repas inclus : midi - Dernier repas inclus : midi



NATURE ET PONEYS AU
COEUR DES VOLCANS

EFFECTIF GROUPE :
20 participants

6/8 ANS
REF. 301

LES ACTIVITÉS DOMINANTES :

Prêt pour découvrir les richesses de la nature auvergnate ? Après avoir fait connaissance avec leurs poneys dont ils s'occuperont chaque jour, nos jeunes cavaliers en herbe pratiqueront des jeux et parcours dans l'enclos sur le centre. La visite de la chèvrerie sera l'occasion de nourrir les chevreaux au biberon et de déguster les bons fromages de la ferme ! Un détour par la mare est prévu : quelles sont les bêtes qui y vivent et comment ? Un animateur environnement accompagnera le groupe dans ses découvertes et répondra aux nombreuses questions !

VOLCA-DANSE AU COEUR DES VOLCANS

EFFECTIF GROUPE :
15 participants

12/15 ANS
REF. 309



LES ACTIVITÉS DOMINANTES :

Danse moderne, modern-jazz, danse africaine, hip-hop ... ? Quelque soit tes goûts, l'animatrice spécialisée saura t'accompagner dans ta créativité et t'apprendre les techniques pour évoluer chaque jour ! En plus et si tu le souhaites, tu pourras t'approprier les techniques textuelles et scéniques propres à l'art de la scène slam et rap ! Lorsque ton groupe sera prêt, il sera temps de créer votre propre chorégraphie ou spectacle musical ... et pourquoi pas une représentation sur scène lors de la soirée de fin de séjour ?

TRAPPEUR AU COEUR DES VOLCANS

6/8 ANS
REF. 303

EFFECTIF GROUPE :

24 Participants (dans chaque groupe : 6/8 et 9/11)

9/11 ANS
REF. 304

LES ACTIVITÉS DOMINANTES :

Les aventures des derniers trappeurs d'Auvergne ... Nos jeunes aventuriers vivront la magie d'un séjour animé par un musher ! Après avoir découvert la meute de chiens Husky, le groupe pratiquera la cani-randonnée, le kart à roulette et la cani-trottinette. Les enfants participeront aussi à la reconstitution d'un camp trappeur (montage de la tente traditionnelle, installation des peaux ...) ! Pour terminer, le musher invitera nos aventuriers au traditionnel repas trappeur ... où chacun recevra son diplôme, autour du feu de camp ! L'activité « chiens de traîneaux » est encadré par un moniteur breveté d'Etat.

Pour le groupe des 6/8 ans, l'activité « cani-trottinette » sera remplacée par une autre activité.

SÉJOURS REVUS ET MODIFIÉS POUR 2010

SPORTS PASSION AU COEUR DES VOLCANS

9/11 ANS
REF. 305

EFFECTIF GROUPE :
24 participants

LES ACTIVITÉS DOMINANTES :

Un cocktail sportif au programme, au rythme de chacun ! Les jeunes s'initieront à l'escalade sur les parois naturelles du Sancy (ou en salle, selon le temps). D'autres sensations les attendent au centre équestre : trots, galops, jeux, voltige ... ! Toujours en forme ? Alors direction le parc aventure où se trouvent parcours dans les arbres et tyroliennes ! Sont aussi prévus des ballades dans le massif des Monts-Dore, des jeux sportifs mais aussi ... des activités plus calmes. L'escalade et l'équitation sont encadrées par des moniteurs brevetés d'Etat.

ACTIVITÉS COMMUNES POUR TOUS LES SÉJOURS :

Baignade (lac ou stade nautique de la Bourboule), découverte du milieu, sports collectifs, activités manuelles, grand jeu, veillées à thèmes, feu de camp, soirée dansante ...

VOLCA-SPORTS AU COEUR DES VOLCANS

12/15 ANS
REF. 307

EFFECTIF GROUPE :
24 participants

LES ACTIVITÉS DOMINANTES :

Des vacances reposantes ... et sportives ! En route pour les parois naturelles du Sancy que tu escaladeras (en salle si mauvais temps) ; l'aventure se poursuit avec les chevaux du centre équestre (au trot, galop, voltige ...). Encore des forces ? Vient donc grimper les arbres du parcours aventure et essaie la grande tyrolienne ! Pour découvrir l'Auvergne, rien de tel qu'une petite randonnée sur l'un des sentiers des nombreux sites (choix en fonction du groupe et de la météo). Il te faudra aussi manier une carte et une boussole pour trouver ton chemin lors de la course d'orientation ! D'autres jeux sportifs (et plus calme) sont prévus. L'escalade et l'équitation sont encadrées par des moniteurs brevetés d'Etat.

RAID AVENTURE AU COEUR DES VOLCANS

nouveau

12/15 ANS
REF. 308

EFFECTIF GROUPE :
15 participants

LES ACTIVITÉS DOMINANTES :

Multidécouverte de la montagne en VTT - En quête d'adrénaline ? Après l'initiation pour être à l'aise sur ta monture (manier ton vélo, trial ...), tu pratiqueras le «VTT de descente» (montée en téléphérique), l'orientation en équipe (avec cartes et boussoles) et tu participeras au bivouac spécial sur deux jours que tu prépareras avec ton équipe ! Amateurs, passionnés ou juste curieux ? Chacun profitera à sa façon de l'exceptionnel site naturelle de la fédération de VTT (Charlante). L'activité VTT représente environ 3 ½ jours sur le séjour. Encadrement par un moniteur breveté d'Etat en VTT.



VILLAGE D'UZ

HAUTES-PYRÉNÉES

ARGELÈS-GAZOST

propriété du
Conseil Général
de la
Dordogne



LE CENTRE



LES +

ENCADREMENT ASSURÉ PAR
DES ANIMATIONS DIPLÔMÉS.

PETITE STRUCTURE
PERMANENTE ET CONVIVIALE

AUX PORTES DU PARC NATIONAL DES PYRÉNÉES

SITUATION :

A flanc de montagne, le centre de Uz est implanté dans un petit village entre Lourdes et Cauterets, au cœur de la nature, près de la forêt, des champs et des ruisseaux, avec une vue imprenable sur la vallée. Les enfants sont hébergés dans un bâtiment en dur (dortoirs aménagés en petites unités) comprenant également les services généraux, l'infirmerie, la salle de restauration.

VOYAGE :

De Trélissac, Sarlat* et Bergerac* en car. Possibilité d'amener vos enfants directement sur le centre. (*) sauf 23/07 et 09/08

CADRE DE VIE :

Chalet de montagne pouvant accueillir 70 participants répartis en 3 groupes. Dortoirs aménagés en petites unités de 4 à 6 lits.

BON A SAVOIR

Pour toutes nos activités nautiques il est nécessaire de savoir nager.

Nos activités spécifiques : l'escalade, le trekking, le canyoning, les activités nautiques sont menées par des professionnels de la discipline.

Pour le séjour Atomic : faire une demande de couverture internationale santé auprès de la Sécurité Sociale (compter 2 à 3 mois de délais). Avoir une autorisation de sortie de territoire en cours de validité.



DATES ET PRIX / PERSONNE / SEJOUR sur place	9/11 ans MTT ref. 504	12/15 ans MTT ref. 505	12/15 ans PEV ref. 506	14/17 ans Atomic ref. 508	14/17 ans PE ref. 507
14 JOURS : 03/07 AU 16/07	744€	744€	802€	802€	-
7 JOURS : 17/07 AU 23/07	-	-	-	-	390€
14 JOURS : 17/07 AU 30/07	744€	744€	802€	802€	-
14 JOURS : 02/08 AU 15/08	744€	744€	802€	802€	-
7 JOURS : 02/08 AU 08/08	-	-	-	-	390€
7 JOURS : 09/08 AU 15/08	-	-	-	-	390€
10 JOURS : 16/08 AU 25/08	530€	530€	610€	-	-

Premier repas inclus : goûter - Dernier repas inclus : déjeuner (panier repas fourni par le centre).



MONTAGNE TOUT TERRAIN

EFFECTIF GROUPE :
25 participants

9/11 ANS
REF. 504



MONTAGNE TOUT TERRAIN

EFFECTIF GROUPE :
25 participants

12/15 ANS
REF. 505

LES ACTIVITÉS DOMINANTES :

A l'assaut de la montagne pour un petit groupe d'une vingtaine d'enfant, avec une séance de VTT, une journée d'escalade sur falaise école*, une descente comprenant initiation rafting... mais aussi une descente de canyoning et une sortie camping de 3 jours.



LES ACTIVITÉS DOMINANTES :

A l'assaut de la montagne pour un petit groupe d'une vingtaine d'enfant, avec une séance de VTT, une journée d'escalade sur falaise école*, une descente en rafting... mais aussi la visite à la demi journée d'un grand parc animalier et une sortie camping de 3 jours.

*Uniquement pour les séjours de 14 jours

SÉJOURS
REVUS ET
MODIFIÉS
POUR 2010



ACTIVITÉS COMMUNES POUR TOUS LES SÉJOURS :

Plein de bonnes sensations en plein air, dans le cadre magnifique et préservé de la montagne pyrénéenne. La colo à Uz c'est aussi pleins de jeux, des balades, du shopping, une sortie dans un parc aquatique, des veillées, des activités diverses (cuisine, théâtre, déguisement, danse...). Et surtout de la bonne humeur.

PYRÉNÉES EAUX VIVES

EFFECTIF GROUPE :
25 participants

13/15 ANS
REF. 506



LES ACTIVITÉS DOMINANTES :

Méga-cocktail pour des vacances toniques rafting, hydrospeed*, hot dog, air boat, escalade, VTT, camping de 3 jours, descente de canyoning.



ATOMIC PARADISE

EFFECTIF GROUPE :
15 participants

14/17 ANS
REF. 508

LES ACTIVITÉS DOMINANTES :

Camp itinérant en France et en Espagne. Implications dans l'organisation du séjours, repas, montage des camps, choix des activités... mais aussi parc acrobatique forestier, rafting, canyoning, randonnée aquatique et sortie aux thermes (jacuzzi, hammam, piscines ludiques...). Pour une quinzaine d'ado dégourdis qui ont envie de se prendre en main.

PYRÉNÉES EXPRESS

nouveau

EFFECTIF GROUPE :
15 participants

14/17 ANS
REF. 507

LES ACTIVITÉS DOMINANTES :

Pour des amoureux de la nature, et de grands espaces, une tranche de vie collective en communion avec les éléments. Camp itinérant en France avec un trekking de 3 jours à la découverte des paysages de montagne ; du rafting et une journée farniente dans un parc aquatique ou lac de montagne suivant l'inspiration du groupe. Les jeunes participent à l'organisation matérielle du séjour, repas, montage du camp, préparation du trekking et choix de l'itinéraire avec le guide.





SITUATION :

Implanté en bordure d'un bourg périgourdin typique, le centre de Sireuil se situe dans un hameau de la commune des Eyzies de Tayac, village du Périgord Noir.

VOYAGE :

Rendez-vous au centre pour les 2 séjours.

CADRE DE VIE :

Les jeunes seront logés dans des chambres de 4 à 6 lits répartis sur un pavillon d'hébergement situés dans une clairière au calme à l'écart du bâtiment des services communs. Dans le même bâtiment se trouve l'infirmerie. Un autre bâtiment abrite la salle de restaurant, les bureaux, un coin bibliothèque et un accès internet.



ROBINSON AU PAYS DE CRO-MAGNON

EFFECTIF GROUPE :
24 participants de 9 à 11 ans

9/11 ANS
REF. 401

LES ACTIVITÉS DOMINANTES :

Comme le véritable aventurier, apprenez à vivre avec vos copains en pleine nature et devenez un professionnel du « système D ». Pour cela, les bois de l'homme de Cro-Magnon et vos animateurs vous proposeront :
De construire une cabane avec tout ce qui vous entoure. Vous aborderez les différentes techniques pour qu'elle devienne un véritable repère d'aventurier et pourquoi ne pas en faire un affût pour observer les animaux ?
De vous repérer grâce à une course d'orientation, avec un animateur spécialisé qui vous expliquera comment se servir d'une boussole et donnera des petites astuces pour savoir se déplacer en forêt.
De prendre soin d'ânes qui séjourneront pendant 2 jours sur le centre. Vous leur donnerez à manger, à boire, et vous vous promènerez avec eux.
Vous apprendrez à connaître un peu mieux la nature et surtout à la protéger, comme un véritable aventurier : reconnaître les plantes et les préserver, un atelier moulage d'empreintes d'animaux qui « séjournent » dans les belles forêts du Périgord noir.



OVALIE EN PÉRIGORD

STAGE DE RUGBY

EFFECTIF GROUPE :

24 participants de 9 à 11 ans

24 participants de 12 à 15 ans

9/11 ANS
REF. 402

12/15 ANS
REF. 403



LES ACTIVITÉS DOMINANTES :

Découverte et/ou Perfectionnement Rugby. Lors de votre séjour en terre d'ovale, vous participerez à 7 séances de 2 heures, encadrées par 2 Educateurs Brevet d'Etat, sur le terrain municipal des Eyzies de Tayac. Ces séances seront organisées par groupes de niveau de jeu.
Vous découvrirez ou améliorerez : les gestes fondamentaux de la technique individuelle du joueur de rugby : le plaquage, les passes, le jeu au pied, la touche, la mêlée...
L'organisation du jeu moderne : circulation et disponibilité des joueurs (porteurs et non porteurs de balle), circulation de balle lors de différents temps de jeux collectifs. Les valeurs de votre sport préféré : le respect, l'esprit d'équipe, la convivialité...
Vous participerez aussi à une évaluation de fin de stage avec des mini-tournois et une surprise « de haut niveau » vous attendra lors de votre séjour...



ACTIVITÉS COMMUNES POUR TOUS LES SÉJOURS :

En plus de ces thèmes spécifiques, vous choisirez entre différentes activités selon vos envies : jeux d'extérieur, baignade en piscine (hors du centre), randonnées, activités manuelles, visites, sortie au marché des Eyzies,...



LES +

ACTIVITÉ RUGBY ENCADRÉE PAR 2 ANIMATEURS BREVET D'ÉTAT DU COMITÉ RUGBY DE DORDOGNE

UN SITE PAISIBLE EN PLEINE CAMPAGNE AU BEAU MILIEU D'UNE FORÊT DU PÉRIGORD NOIR.

STRUCTURE PERMANENTE



DATES ET PRIX / PERSONNE / SEJOUR sur place	9/11 ans robin ref. 401	9/11 ans rugby ref. 402	12/15 ans rugby ref. 403
14 JOURS : 17/07 AU 30/07	639€	653€	653€
14 JOURS : 02/08 AU 15/08	639€	653€	653€
10 JOURS : 16/08 AU 25/08	519€	527€	527€

Premier repas inclus : dîner - Dernier repas inclus : déjeuner.

CONDITIONS GÉNÉRALES D'INSCRIPTION

I - INSCRIPTION

La demande d'inscription ci-jointe doit être retournée à La Ligue de l'enseignement, accompagnée :

- d'un acompte obligatoire de 80€ du prix du séjour (selon le séjour choisi)
- des justificatifs d'éventuelles prises en charge financières dont vous bénéficiez (« Passeport Vacances » CAF 24, Bons vacances MSA, etc.)...

II - PAIEMENT

La confirmation d'inscription tenant lieu de facture précisera la date limite de paiement. Elle tiendra compte de l'acompte et des différentes aides accordées et JUSTIFIÉES.

Vous pouvez régler par chèque bancaire ou postal, en espèces. La Ligue est adhérente à la Société Nationale des Chèques Vacances et accepte donc ce paiement.

Il est possible de régler le solde par paiements échelonnés.

Ne seront admis à participer aux séjours que les enfants des familles qui auront :

- acquitté les frais correspondants, le non respect de la date limite de paiement peut entraîner l'annulation de l'inscription,
- retourné la fiche sanitaire dûment complétée, accompagnée des imprimés qui y sont demandés.

III - ANNULATION

Si vous devez annuler une inscription, veuillez nous le faire savoir par lettre recommandée, la date de la poste servant de référence et de justificatif pour le calcul des frais d'annulation.

L'annulation d'une inscription entraînera la perception de frais d'annulation, par dossier d'inscription, selon le barème ci-après :

Pour une raison impérieuse sur présentation de justificatif (médicale, etc.) : 80€.

Pour une raison de convenance personnelle :

- plus de 30 jours avant le départ : 80€,
- entre 30 et 21 jours avant le départ : 30 % du prix total,
- entre 20 et 15 jours avant le départ : 60 % du prix total,
- entre 14 et 8 jours avant le départ : 80 % du prix total,
- moins de 8 jours avant le départ : 100 % du prix total.

En cas de non-présentation au départ, de séjour écourté volontairement, de renvoi durant le séjour pour problèmes de comportement ou pour raison d'inadaptation, **il ne sera effectué aucun remboursement**. La Ligue de l'enseignement de la Dordogne se réserve le droit d'annuler un séjour. Les familles en seront informées 15 jours avant la date de départ prévue. Des propositions de remplacement pourront être faites.

AIDES FINANCIÈRES POSSIBLES



LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES

(maximum 14 jours)

Quotient Familial	Forfait jour attribué par la CAF24 à déduire du montant du séjour
QF compris entre 0 et 400€	24 euros / jour (*)
QF compris entre 400.01€ et 622€	19 euros / jour (*)
QF compris entre 622.01€ et 1 000€	8 euros / jour (*)

Comment faire : nous adresser copie de l'avis que vous avez reçu courant janvier avec le bulletin d'inscription à La Ligue de l'enseignement qui le déduira le montant de l'aide de votre facture. Aucune déduction ne pourra être faite sans la présentation de ce document.

Pour tout complément d'informations :

CAF DE LA DORDOGNE – 50 rue Claude Bernard – 24000 PERIGUEUX – Tél 08 20 25 24 10

(*) Pour un enfant bénéficiaire de l'AEH : + 10 euros / jour



LE CONSEIL GÉNÉRAL DE LA DORDOGNE

• **Participations départementales** : uniquement pour les séjours de Uz, Volca-Sancy et CAP Didonne (maximum 21 jours dans l'année) - Quotient familial inférieur à 610€ : (de 17.50€ à 68€ pour le séjour) - Attention : pour les ressortissants MSA, fournir à la Ligue de l'enseignement le dernier avis d'imposition et un relevé de prestations de moins de 3 mois.

• **Aides RSA** : Bénéficiaires du RSA (157€ pour le séjour)

Comment faire : Attestation à fournir lors de votre inscription, La Ligue de l'enseignement déduira le montant de l'aide de votre facture.

Pour tout complément d'informations : Ligue de l'enseignement – tél. 05 53 02 44 20



LA MUTUALITÉ SOCIALE AGRICOLE

Comment faire : faire une demande des bons d'aide au départ pour les séjours de vacances auprès de la MSA. La Ligue de l'enseignement déduira le montant de l'aide de votre facture. Pour tout complément d'informations : MUTUALITÉ SOCIALE AGRICOLE – 9 rue Maleville 24000 PERIGUEUX – Tél. : 05 53 02 67 00



LA JEUNESSE AU PLEIN AIR

Sur dossier en fonction des revenus et de la situation familiale. Aide possible moyenne de 80€ par enfants pour le séjour.

Comment faire : demander un formulaire à la Ligue de l'enseignement, le remplir et le retourner accompagnées des justificatifs demandés. La Ligue de l'enseignement déduira le montant de l'aide de votre facture.

Pour tout complément d'informations : Ligue de l'enseignement – tél. 05 53 02 44 20

LES MAIRIES - CAISSES COMMUNALES D'ACTIONS SOCIALES

Comment faire : se renseigner directement à la Mairie de votre lieu de résidence. Si une participation vous est octroyée :

- soit la Mairie informe la Ligue 24 et le montant est déduit directement de la facture.
- soit l'aide vous est accordée directement.

LES COMITÉS D'ENTREPRISE - ADMINISTRATIONS

Comment faire : se renseigner auprès du responsable de l'Action Sociale-Vacances de votre Comité d'Entreprise ou de votre administration. Si une participation vous est octroyée : même démarche que pour les mairies.

LES ORGANISMES CARITATIFS : SECOURS POPULAIRE SECOURS CATHOLIQUE, CROIX ROUGE...

Comment faire : se renseigner auprès des Assistantes Sociales. Si une participation vous est octroyée : même démarche que pour les mairies.

Exemple de financement : pour un séjour de 14 jours à 744 € (ref 504- UZ –MTT 9/11 ans), l'aide de la CAF (jusqu'à 336 €) et du Conseil Général (jusqu'à 225€) peuvent ramener le coût du séjour pour la famille jusqu'à 183 € (hors aides complémentaires). N'hésitez pas à demander un devis personnalisé en fonction de votre situation.

D'AUTRES SÉJOURS PROPOSÉS PAR LE RÉSEAU AQUITAINE DE LA LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT - VACANCES POUR TOUS

Vous n'avez pas trouvé le séjour correspondant à votre envie dans nos pages départementales ? Nous vous proposons ci-dessous une sélection de destinations, en France et à l'étranger, pour les 6/17 ans avec de nombreux thèmes d'activités, au départ de notre région. Retrouvez tout le détail de ces offres dans la brochure « Vacances pour tous juniors été 2010 ».

Pour la recevoir gratuitement contacter La Ligue de l'Enseignement de la Dordogne au 05 53 02 44 25 ou renvoyer le coupon-réponse que vous trouverez en page 14.



Sommaire

4 à 6 ans

Vacances à la mer

			PAGE			
Saint-Georges-de-Didonne (Charente-Maritime)	NOUVEAU	4 - 6 ans	12	◆	◆	◆

Activités nautiques
Sports de plein air
Environnement/Découvertes

6 à 11 ans et 12 à 17 ans

FRANCE

Vacances à la campagne

			PAGES												
Auzole (Lot)			6 - 11 ans	21						◆					
			12 - 16 ans	29						◆					
Auzole-Gindou (Lot)			12 - 17 ans	30							◆				◆
Laguiole (Aveyron)			6 - 10 ans	26		◆						◆			
Le Rouget (Cantal)			10 - 12 ans	26	◆				◆						
Les Eyzies-de-Tayac-Sireuil (Dordogne)	NOUVEAU		9 - 12 ans	21 - 22								◆	◆		
			12 - 15 ans	29							◆				
Mézels (Lot)	NOUVEAU		7 - 11 ans	21	◆									◆	
			12 - 16 ans	30 - 31	◆										◆
Mondonville (Haute-Garonne)			9 - 11 ans	23							◆	◆			
			12 - 16 ans	31								◆			
Murat-le-Quaire (Puy-de-Dôme)			6 - 11 ans	25		◆	◆							◆	
			12 - 15 ans	32		◆	◆					◆	◆		
Saint-Médard (Haute-Garonne)			6 - 11 ans	24		◆					◆	◆	◆		
			12 - 15 ans	32		◆									
Sarlat (Dordogne)			14 - 17 ans	28							◆				
Sauméjan (Lot-et-Garonne)			6 - 11 ans	23	◆	◆	◆	◆							
Villefranche-de-Rouergue-Laurière (Aveyron)			6 - 11 ans	27		◆	◆					◆	◆		
			11 - 14 ans	33		◆						◆			
Vouneuil-sur-Vienne-Futuroscope (Vienne)			6 - 11 ans	22	◆						◆			◆	

Activités nautiques
Équitation
Sports de plein air
Sports mécaniques
Activités scientifiques
Activités artistiques
Activités manuelles
Environnement/Découvertes
Vacances studioises
Citoyenneté

Vacances citadines

Paris (Île-de-France)			12 - 17 ans	34											◆
-----------------------	--	--	-------------	----	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	---

Vacances à la montagne

Artigues (Hautes-Pyrénées)	NOUVEAU		7 - 12 ans	20							◆				
Artigues - Campan (Hautes-Pyrénées)			6 - 11 ans	19	◆	◆	◆							◆	
Gourette (Pyrénées-Atlantiques)			8 - 11 ans	18	◆	◆	◆							◆	
			12 - 17 ans	36 - 37	◆		◆								
L'Abérouat (Pyrénées-Atlantiques)			12 - 17 ans	38							◆			◆	
Le Mourtis (Haute-Garonne)			6 - 11 ans	19								◆			
			12 - 16 ans	39								◆			
Uz (Hautes-Pyrénées)			9 - 11 ans	19							◆				
			12 - 17 ans	35	◆						◆				

Vacances montagne - mer

Artigues - Biscarrosse (Hautes-Pyrénées-Landes)			12 - 17 ans	39	◆		◆								
L'Abérouat - Capbreton (Pyrénées-Atlantiques-Landes)	NOUVEAU		7 - 11 ans	17	◆		◆		◆					◆	
			12 - 14 ans	40	◆		◆		◆				◆		
Lanne-en-Barétous (Pyrénées-Atlantiques)			8 - 12 ans	16	◆	◆	◆							◆	

6 à 11 ans et 12 à 17 ans

FRANCE

Vacances à la mer

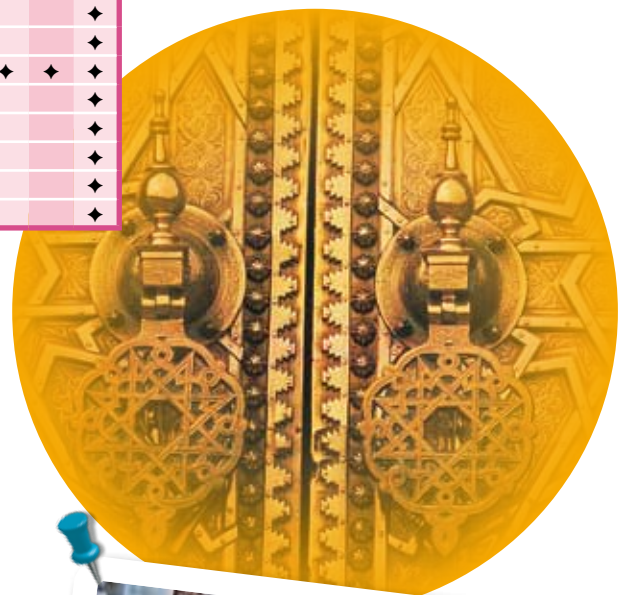
		PAGES	Activités nautiques	Équitation	Sports de plein air	Sports mécaniques	Activités scientifiques	Activités artistiques	Activités manuelles	Environnement/Découvertes	Vacances studioises	Citoyenneté
Biscarrosse (Landes)	6-11 ans	16	◆	◆	◆							
	12-17 ans	44-45	◆	◆	◆							
Bombannes (Gironde)	12-16 ans	41	◆		◆							
	7-11 ans	13	◆	◆								
Capbreton (Landes)	12-14 ans	41	◆					◆	◆			
	14-17 ans	47							◆			
Corse - Sardaigne	14-17 ans	47										
Dolus-d'Oléron (Charente-Maritime)	11-15 ans	46	◆	◆						◆		
Saint-Georges-de-Didonne (Charente-Maritime)	6-12 ans	12	◆	◆	◆							
	13-15 ans	45	◆									
Saint-Jean-de-Luz (Pyrénées-Atlantiques)	6-11 ans	14-15	◆		◆	◆				◆		
	12-17 ans	42-43	◆			◆						

14 à 17 ans

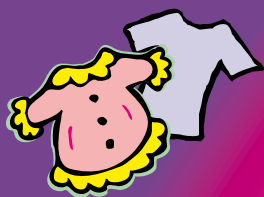
ÉTRANGER

		PAGES	Activités nautiques	Sports de plein air	Environnement/Découverte
Corse - Sardaigne	14-17 ans	47			◆
Croatie - Italie	14-17 ans	49			◆
Espagne - Andorre	14-17 ans	47	◆	◆	◆
Espagne - Maroc	14-17 ans	48			◆
Espagne - Portugal	14-17 ans	48			◆
Italie - Grèce	14-17 ans	50			◆
Italie - Sicile	14-17 ans	49			◆
Mali - Burkina Faso	14-17 ans	50			◆

Activités nautiques
Sports de plein air
Environnement/Découverte



BIEN PRÉPARER SON SÉJOUR



Le tROUSSEAU

D'une manière générale, les vêtements et le linge seront simples et robustes et en quantité suffisante. Une fiche trousseau vous sera remise, à titre indicatif, afin de vous aider à préparer et faire l'inventaire des effets emportés par votre enfant. Il est recommandé de bien marquer le linge pour faciliter le blanchissage assuré par le centre (sauf pour les séjours de courte durée).



Le COURRIER

Vous aimez recevoir du courrier de votre enfant, alors pensez que, pour lui aussi, une lettre reçue peut être un grand bonheur !



Le TÉLÉPHONE

Nous attirons votre attention sur le fait que l'usage abusif du téléphone peut nuire à l'ambiance générale d'un séjour collectif de vacances. Le téléphone mobile est un outil de communication de plus en plus utilisé par les jeunes. Même si la ligne téléphonique dont le centre dispose peut devenir vite saturée, nous conseillons aux enfants de ne pas emporter de téléphone mobile pendant le séjour.



L'ARGENT DE POCHÉ

Il est toujours valorisant pour un enfant de posséder un peu d'argent de poche. Nous vous conseillons cependant de ne pas lui en donner trop. Une information plus précise vous sera communiquée sur une fiche descriptive qui vous sera remise à l'inscription, en fonction du séjour et de l'âge de l'enfant.



Le TRANSPORT

Les prix indiqués comprennent le transport en autocar de Bergerac, Tréllisac ou Sarlat au centre. Tous nos groupes sont accompagnés par les animateurs des séjours. Vous avez cependant la possibilité d'accompagner ou de venir chercher votre enfant directement sur le lieu du séjour.



ORGANISATION DES DÉPARTS

Après règlement de la facture, et retour de la fiche sanitaire, vous recevrez : une convocation contenant les horaires, dates et lieux de départ et de retour, un carnet de voyage à présenter le jour du départ dûment complété.

Important : la fiche sanitaire qui vous sera remise à l'inscription ainsi que la fiche de liaison que vous trouverez dans le carnet de voyage doivent être remplies soigneusement. Elles comportent des informations essentielles concernant le bon déroulement du séjour.



ASSURANCES

Une assurance complémentaire est automatiquement souscrite lors de l'inscription de l'enfant. En cas d'accident durant le séjour, cette assurance interviendra en complément des remboursements de la Sécurité Sociale et de vos éventuelles mutuelles et assurances complémentaires.

LA LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT

& *Vacances pour tous,* *vous propose également :*



Des séjours et circuits à l'étranger

L'évasion sur tous les continents, le temps d'un week-end, d'un séjour ou d'un circuit au bout du monde.

Des vacances dans toute la France

Villages de vacances, campings, locations...



Des séjours linguistiques

Pour perfectionner sa pratique d'une langue et vivre des vacances en version originale.

Des vacances musicales et artistiques

Pour découvrir ou s'aventurer sur les chemins de la création.



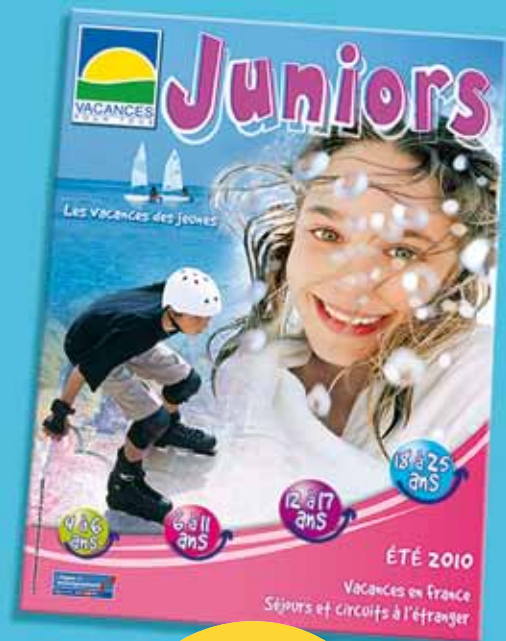
Retrouvez toutes ces destinations sur notre site Internet www.vacances-pour-tous.org ou demandez la brochure correspondante

*l'été 2010,
on y pense déjà !*

D'autres destinations pour les vacances

Les séjours présentés dans cette brochure ont été spécialement sélectionnés pour vous. Ils sont organisés au départ de votre région.

Pour l'été 2010, Vacances pour tous vous propose également de nombreuses autres destinations pour les vacances de vos enfants.



Retrouvez toutes nos destinations dans notre brochure nationale Juniors été 2010

De 4 à 6 ans

Des vacances maternelles avec un encadrement spécifique et des durées de séjour adaptées aux tout petits.

De 6 à 11 ans et de 12 à 17 ans

Des séjours thématiques ou multiactivité en France. Une gamme importante d'activités à découvrir avec passion.

De 12 à 17 ans et de 18 à 25 ans

Des séjours et circuits à l'étranger en Europe, en Amérique, en Afrique, en Asie et en Océanie. L'évasion sur 5 continents.

Retrouvez toute l'actualité de Vacances pour tous sur notre site Internet www.vacances-pour-tous.org ou demandez la brochure correspondante

Je souhaite recevoir gratuitement la ou les brochures suivantes

- Brochure Juniors été 2010 (enfants, adolescents, jeunes adultes)
- Séjours linguistiques 2010 (collégiens, lycéens, étudiants, adultes)
- Vacances musicales 2010 (enfants, adolescents)
- Été passions 2010 (vacances adultes et familles en France)
- Évasion été 2010 (séjours et circuits à l'étranger)

Demande de documentation gratuite à retourner à votre correspondant local Vacances pour tous :

Ligue de l'Enseignement de la Dordogne - B.P. 1055 - 24001 PÉRIGUEUX Cédex

Mme - Mlle - M. Nom : _____
(rayer les mentions inutiles)

Prénom : _____

Adresse : _____

Code postal : _____ Ville : _____

Tél. : _____ E-mail : _____

Service Vacances

82, av. Georges Pompidou - BP 1055
24001 - PERIGUEUX cedex
Tél : 05 53 02 44 00

DEMANDE D'INSCRIPTION été 2010

A retourner à la Ligue de l'enseignement de la Dordogne
Merci de remplir cette fiche en **caractères majuscules**

Séjours choisis par ordre de préférence :

1^{er} choix (nom du séjour) : _____ Réf : _____ du ___/___/___ au ___/___/___ Prix _____

2^{ème} choix (nom du séjour) : _____ Réf : _____ du ___/___/___ au ___/___/___ Prix _____

Préciser le lieu de départ et de retour pour le séjour choisi : uniquement pour les centres d'Uz, Murat-le-Quaire et St Georges de Didonne

Pour le lieu de **départ** : Trélissac - Bergerac - Sarlat - Rendez-vous sur place au centre

Pour le lieu de **retour** : Trélissac - Bergerac - Sarlat - Rendez-vous sur place au centre

Enfant

Nom _____ Prénom _____

Date de naissance : ___/___/___/___ Sexe : M - F

Age au premier jour du séjour : _____ ans

Etablissement scolaire fréquenté : _____

Commune : _____ Département : _____

Le Responsable légal (obligatoire)

Père - Mère - Tuteur - Tutrice

Nom et prénom : _____

Adresse : _____

Code postal : _____ Ville : _____

Téléphone 1 : _____ Téléphone 2 : _____

Tél. en cas d'urgence pendant le séjour : _____

• **Ressortissant CAF 24 :**

Votre n° allocataire : _____ Votre Quotient Familial (QF) : _____

Joindre obligatoirement la photocopie de votre passeport CAF

• **Bénéficiaire du RSA socle :**

Joindre obligatoirement votre attestation

**Une fiche par enfant
accompagnée
obligatoirement d'un
acompte de :**

80 Euros

Par chèque
**Libellé à l'ordre de
La Ligue 24**

n° _____

Banque : _____

Espèces
(Reçu n° _____)

Chèques vacances

Autre : _____

**Le cas échéant,
Nom et cachet de la
collectivité qui inscrit
l'enfant**

Nom du correspondant : _____

Préciser l'Unité territoriale si DDSP, ou
délégué (e) à la tutelle si UDAF

**Adresse habituelle de l'enfant, si elle est différente de celle du responsable
légal : (Famille d'accueil, etc.)**

Chez M. Mme : _____

Adresse : _____

Code postal : _____ Ville : _____

Téléphone 1 : _____ Téléphone 2 : _____

Déclaration du Responsable Légal

Je soussigné(e) _____, responsable légal du jeune,

- reconnais avoir pris connaissance des conditions générales figurant dans la brochure et y souscrire.
- m'engage à payer la part des frais de séjour m'incombant.

Fait à _____, le _____ Signature,



**La Ligue de l'enseignement de la Dordogne est
organisatrice des séjours de vacances proposés dans cette brochure :
mais qui sommes-nous ?**

o **Un mouvement d'éducation laïque, association éducative reconnue complémentaire de l'Ecole publique par le Ministère, agissant avec, pour, dans et autour de l'Ecole.**

- Actions culturelles à travers l'organisation de festivals et de représentations de spectacles vivants, développement et accompagnement de projets culturels scolaires, action « Lire et Faire Lire » pour faire partager le goût de la lecture, ...



- Pratiques sportives et citoyennes avec son secteur sportif scolaire USEP...
- Actions et outils d'éducation à la citoyenneté, contre le racisme, à l'environnement, à la solidarité ...



- Séjours scolaires, classes de découvertes et voyages éducatifs, découverte du patrimoine, apprentissage du « vivre ensemble », ...

sont ainsi développés chaque année en partenariat avec plus de la moitié des établissements scolaires de Dordogne !

o **Un mouvement d'éducation populaire, fédération d'associations représentant le plus important mouvement associatif de France.**



Notre fédération de la Dordogne accompagne, au quotidien, dans leurs projets, leur vie statutaire et leur fonctionnement, près de 360 associations réparties sur tout le département, notamment les amicales laïques, les foyers laïques ruraux, les AOL ...



Notre action bénéficie ainsi à près de 20 000 adhérents, soit 14 000 adultes et 6 000 enfants ou jeunes pratiquant du théâtre, des activités manuelles, sportives ou de loisirs très variées.

o **Un mouvement d'idées, une Ligue de citoyens portant le débat et agissant pour la transformation sociale.**



La promotion et la défense de la laïcité et de la démocratie, le dialogue entre les cultures et la lutte contre les discriminations, la réduction des inégalités, la solidarité sociale et la solidarité internationale, la prise en compte de l'environnement et du développement durable, ... sont autant de chantiers sur lesquels la Ligue de l'enseignement et ses adhérents et militants réfléchissent, proposent, se mobilisent quand c'est nécessaire, et agissent au quotidien...

o **Une organisation de l'économie sociale, association départementale.**

A ce titre, notre fédération développe ses propres actions et agit, en partenariat avec d'autres le plus souvent, sur son territoire départemental, dans les domaines de l'éducation et de la formation tout au long de la vie, du tourisme social et familial, de l'assurance associative, de l'accès aux technologies de l'information et de la communication ...

En savoir plus sur : www.laligue24.org/

Ministère de l'Équipement, des Transports et du Tourisme

Décret n°94 - 490 du 15 juin 1994 pris en application de l'article 31 de la Loi n° 92 - 645 du 13 juillet 1992 fixant les conditions d'exercice des activités relatives à l'organisation et à la vente de voyages ou de séjours.

Art. 95 - Sous réserve des exclusions prévues au deuxième alinéa (a et b) de l'article 14 de la loi du 13 juillet 1992 susvisée, toute offre et toute vente de prestations de voyages ou de séjours donnent lieu à la remise de document appropriés qui répondent aux règles définies par le présent titre.

En cas de vente de titres de transport aérien ou de titres de transport sur ligne régulière non accompagnée de prestations liées à ces transports, le vendeur délivre à l'acheteur un ou plusieurs billets de passage pour la totalité du voyage émis par le transporteur ou sous sa responsabilité. Dans le cas de transport à la demande, le nom et l'adresse du transporteur pour le compte duquel les billets sont émis, doivent être mentionnés.

La facturation séparée des divers éléments d'un même forfait touristique ne soustrait pas le vendeur aux obligations qui lui sont faites par le présent titre.

Art. 96 - Préalablement à la conclusion du contrat et sur la base d'un support écrit, portant sa raison sociale, son adresse et l'indication de son autorisation administrative d'exercice, le vendeur doit communiquer au consommateur les informations sur les prix, les dates et les autres éléments constitutifs des prestations fournies à l'occasion du voyage ou du séjour tels que :

- 1° la destination, les moyens, les caractéristiques et les catégories de transports utilisés.
- 2° le mode d'hébergement, sa situation, son niveau de confort et ses principales caractéristiques, son homologation et son classement touristique correspondant à la réglementation ou aux usages du pays d'accueil.
- 3° les repas fournis.
- 4° la description de l'itinéraire lorsqu'il s'agit d'un circuit.
- 5° les formalités administratives et sanitaires à accomplir en cas notamment de franchissement des frontières ainsi que leurs délais d'accomplissement.
- 6° les visites, excursions et les autres services inclus dans le forfait ou éventuellement disponibles moyennant un supplément de prix.
- 7° la taille minimale ou maximale permettant la réalisation du voyage ou du séjour est subordonnée à un nombre minimal de participants, la date limite d'information du consommateur en cas d'annulation du voyage ou du séjour, cette date ne peut être fixée à moins de vingt et un jours avant le départ.
- 8° le montant ou le pourcentage du prix à verser à titre d'acompte, à la conclusion du contrat ainsi que le calendrier de paiement du solde.
- 9° les modalités de révision des prix telles que prévues par le contrat en application de l'article 100 du présent décret.
- 10° les conditions d'annulation de nature contractuelle.
- 11° les conditions d'annulation définies aux articles 101, 102 et 103 ci-après.
- 12° les précisions concernant les risques couverts et le montant des garanties souscrites au titre du contrat d'assurance couvrant les conséquences de la responsabilité civile des associations et organismes sans but lucratif et les organismes locaux de tourisme.
- 13° l'information concernant la souscription facultative d'un contrat d'assurance couvrant certains risques particuliers, notamment les frais de rapatriement en cas d'accident ou de maladie.

Art. 97 - L'information préalable faite au consommateur engage le vendeur à moins que dans celle-ci le vendeur ne se soit réservé expressément le droit d'en modifier certains éléments. Le vendeur doit, dans ce cas, indiquer clairement dans quelle mesure cette modification peut intervenir et sur quels éléments.

En tout état de cause, les modifications apportées à l'information préalable doivent être communiquées par écrit au consommateur avant la conclusion du contrat.

Art. 98 - Le contrat conclu entre le vendeur et l'acheteur doit être écrit, établi en double exemplaire dont l'un est remis à l'acheteur et signé par les deux parties. Il doit comporter les clauses suivantes :

- 1° le nom et l'adresse du vendeur, de son garant et de son assureur ainsi que le nom et l'adresse de l'organisateur.
- 2° la destination ou les destinations du voyage et en cas de séjour fractionné, les différentes périodes et leurs dates.
- 3° les moyens, les caractéristiques et les catégories des transports utilisés, les dates, heures et lieux de départ et de retour.
- 4° le mode d'hébergement, sa situation, son niveau de confort et ses principales caractéristiques, son classement touristique en vertu des réglementations ou des usages du pays d'accueil.
- 5° le nombre de repas fournis.
- 6° l'itinéraire lorsqu'il s'agit d'un circuit.
- 7° les visites, les excursions ou autres services inclus dans le prix total du voyage ou du séjour.
- 8° le prix total des prestations facturées ainsi que l'indication de toute révision éventuelle de cette facturation en vertu des dispositions de l'article 100 ci-après.
- 9° l'indication, s'il y a lieu, des redevances ou taxes afférentes à certains services telles que taxes d'atterrissage, de débarquement ou d'embarquement dans les ports et aéroports, taxes de séjour lorsqu'elles ne sont pas incluses dans le prix de la ou des prestations fournies.
- 10° le calendrier et les modalités de paiement du prix, en tout état de cause, le dernier versement effectué par l'acheteur ne peut être inférieur à 30 % du prix du voyage ou du séjour.
- 11° les conditions particulières demandées par l'acheteur et acceptées par le vendeur.
- 12° les modalités selon lesquelles l'acheteur peut saisir le vendeur d'une réclamation pour inexécution ou mauvaise exécution du contrat, réclamation qui doit être adressée dans les meilleurs délais par lettre recommandée avec accusé de réception au vendeur, et signalée par écrit éventuellement, à l'organisateur du voyage et au prestataire de services concernés.
- 13° la date limite d'information de l'acheteur en cas d'annulation du voyage ou du séjour par le vendeur dans le cas de la réalisation du voyage ou du séjour est liée à un nombre minimal de participants, conformément aux dispositions du 7° de l'article 96 ci-contre.
- 14° les conditions d'annulation de nature contractuelle.
- 15° les conditions d'annulation prévues aux articles 101, 102 et 103 ci-contre.
- 16° les précisions concernant les risques couverts et le montant des garanties au titre du contrat d'assurance couvrant les conséquences de la responsabilité civile professionnelle du vendeur.
- 17° les indications concernant le contrat d'assurance couvrant les conséquences de certains cas d'annulation souscrit par l'acheteur (numéro de police et nom de l'assureur), ainsi que celles concernant le contrat d'assistance couvrant certains risques particuliers, notamment les frais de rapatriement en cas d'accident ou de maladie, dans ce cas, le vendeur doit remettre à l'acheteur un document précisant au minimum les risques couverts ou les risques exclus.
- 18° la date limite d'information du vendeur en cas de cession du contrat par l'acheteur.
- 19° l'engagement de fournir par écrit, à l'acheteur, au moins dix jours avant la date prévue pour son départ, les informations suivantes :
 - a) le nom, l'adresse et le numéro de téléphone de la représentation locale du vendeur ou à défaut, les noms, adresses et numéros de téléphone des organismes locaux susceptibles d'aider le consommateur en cas de difficulté, ou, à défaut, le numéro d'appel permettant d'établir de toute urgence un contrat avec le vendeur.
 - b) pour les voyages et séjours de mineurs à l'étranger, un numéro de téléphone et une adresse permettant d'établir un contrat direct avec l'enfant ou le responsable sur place de son séjour.

Art. 99 - L'acheteur peut céder son contrat à un concessionnaire qui remplit les mêmes conditions que lui pour effectuer le voyage ou le séjour, tant que ce contrat n'a produit aucun effet.

Sauf stipulation plus favorable au cédant, celui-ci est tenu d'informer le vendeur de sa décision par lettre recommandée avec accusé de réception au plus tard 7 jours avant le début du voyage.

Lorsqu'il s'agit d'une croisière, ce délai est porté à 15 jours.

Cette cession n'est soumise, en aucun cas, à une autorisation préalable du vendeur.

Art. 100 - Lorsque le contrat comporte une possibilité expresse de révision du prix dans les limites prévues à l'article 19 de la loi du 13 juillet 1992 susvisée, il doit mentionner les modalités précises de calcul, tant à la hausse qu'à la baisse, des variations de prix et notamment le montant des frais de transport et taxes y afférentes, la ou les devises qui peuvent avoir une incidence sur le prix du voyage ou du séjour, la part du prix à laquelle s'applique la variation, le cours de la ou des devises retenu comme référence lors de l'établissement du prix figurant au contrat.

Art. 101 - Lorsque, avant le départ de l'acheteur, le vendeur se trouve contraint d'apporter une modification à l'un des éléments essentiels du contrat tel qu'une hausse significative du prix, l'acheteur peut sans préjudger des recours en réparation pour dommages éventuellement subis, et après en avoir été informé par le vendeur par lettre recommandée avec accusé de réception :

- soit résilier son contrat et obtenir sans pénalité le remboursement immédiat des sommes versées.
- soit accepter la modification ou le voyage de substitution proposé par le vendeur : un avenant au contrat précisant les modifications apportées et alors signé par les parties, toute diminution de prix vient en déduction des sommes restant éventuellement dues par l'acheteur et, si le paiement déjà effectué par ce dernier excède le prix de la prestation modifiée, le trop perçu doit être restitué avant la date du départ.

Art. 102 - Dans le cas prévu à l'article 21 de la loi du 13 juillet 1992 susvisée, lorsque, avant le départ de l'acheteur, le vendeur annule le voyage ou le séjour, il doit informer l'acheteur par lettre recommandée avec accusé de réception : l'acheteur, sans préjudger des recours en réparation pour dommages éventuellement subis, obtient auprès du vendeur le remboursement immédiat et sans pénalité des sommes versées ; l'acheteur reçoit, dans ce cas, une indemnité au moins égale à la pénalité qu'il aurait supporté si l'annulation était intervenue de son fait à cette date.

Les dispositions du présent article ne font aucun cas obstacle à la conclusion d'un accord amiable ayant pour objet l'acceptation par l'acheteur, d'un voyage ou séjour de substitution proposé par le vendeur.

Art. 103 - Lorsque, après le départ de l'acheteur, le vendeur se trouve dans l'impossibilité de fournir une part prépondérante des services prévus au contrat représentant un pourcentage non négligeable du prix honoré par l'acheteur, le vendeur doit immédiatement prendre les dispositions suivantes sans préjudger des recours en réparation pour dommages éventuellement subis :

- soit proposer des prestations en remplacement des prestations prévues en supportant éventuellement tout supplément de prix et, si les prestations acceptées par l'acheteur sont de qualité inférieure, le vendeur doit lui rembourser, dès son retour, la différence de prix ;
- soit, s'il ne peut proposer aucune prestation de remplacement ou si celles-ci sont refusées par l'acheteur pour des motifs valables, fournir à l'acheteur, sans supplément de prix, des titres de transport pour assurer son retour dans des conditions pouvant être jugées équivalentes vers le lieu de départ ou vers un autre lieu accepté par les deux parties.

DES VACANCES EN FAMILLE
AU
CLUB OURIST'Y

à Hendaye Pyrénées Atlantique

propriété du
Conseil Général
de la
Dordogne

« Séjour de 7 jours pour 4 personnes en location à partir de 378 € ; En ½ pension ou pension complète à partir de 249 € / personne »
RENSEIGNEMENTS ET DEVIS PERSONALISÉ.

*La Côte Basque,
Un large choix de loisirs, de sports,
de découvertes aux portes de l'Espagne entre
océan et montagne*
RENSEIGNEMENTS :
Ligue de l'enseignement : Tél. 05 53 02 44 25



la ligue de
l'enseignement
de la Dordogne



AUTOCARS LACOSTE

TRANSPORTS - EXCURSIONS

24190

ST-VINCENT-DE-CONNÉZAC

Bureau : 05 53 91 84 30

Télécopie : 05 53 90 67 38

